

Service instructeur
Mission Montagne

6^{ème} **Commission** - N° CG-2015-2-6-1

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2015



POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer l'inscription de crédits de paiement d'investissement d'un montant de 1,5 M€ sur les programmes F243 et F244 pour le financement des opérations entrant dans le cadre des projets de développement été/hiver des sites de Montagne. Le vote de crédits de paiement annuels de fonctionnement d'un montant total de 655 000 € avec la répartition suivante : 606 260 € destinés à la participation annuelle départementale au fonctionnement des syndicats mixtes, 30 740 € pour la participation aux frais de déneigement des sites, 10 000 € pour le suivi et la mise en œuvre de l'Observatoire de la politique départementale Montagne, et 8 000 € pour la cotisation annuelle à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM).

L'intérêt porté depuis plusieurs années par le Conseil Général aux questions de la montagne se concrétise par une participation financière en faveur des projets de développement été/hiver des sites de loisirs de montagne.

L'engagement de l'Assemblée Départementale pour la montagne reflète une volonté politique forte et comporte plusieurs aspects :

1. Le soutien financier aux projets de développement et d'aménagement été/hiver des stations de montagne pour les sites d'intérêt départemental ;
2. la poursuite de la politique de reconversion et d'intégration des sites d'intérêt local ;
3. la contribution statutaire au budget de fonctionnement des syndicats mixtes ayant la compétence dans l'aménagement touristique des stations de montagne ;
4. la participation aux frais de déneigement des sites de loisirs de montagne.

A l'issue d'une décennie de mise en œuvre de la politique de modernisation des sites de loisirs de montagne, le Département a décidé d'engager une réflexion stratégique sur l'avenir des syndicats mixtes comme outils de gouvernance.

Cette démarche a pour objectif l'adaptation de cet outil aux enjeux futurs de l'aménagement et de la gestion des sites de loisirs de montagne.

Dépenses d'Investissement

Les opérations anciennes, encore engagées au titre des AP 2009-2013, sont gérées grâce à deux programmes : F243, correspondant aux crédits contractualisés dans le cadre de la Convention Interrégionale de Massif (CIMV), et F244 correspondant aux crédits classiques du programme Montagne.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les programmes d'investissement menés au titre de la politique Montagne s'exercent dans le cadre des CTV 2^{ème} génération 2014-2019, et au titre de la rubrique « projets spécifiques », sur le programme F244, les affectations d'AP/AE « contrat » pluriannuelles ont été demandées lors de la DM2 2013.

Afin de permettre une meilleure lisibilité des crédits, aucune opération nouvelle 2014 n'a été engagée au titre du budget 2014, les programmes et les conventions pluriannuels 2014-2019 éligibles aux CTV restant à valider au cours de l'année 2015 et au vu de l'audit actuellement en cours sur ce sujet.

Autorisations de programme (AP)

1. Programme F243 (2892) – Convention Interrégionale Massif des Vosges (CIMV)

Les moyens financiers liés à la Convention Interrégionale de Massif (CIMV) ont été engagés contractuellement pour la période 2007-2013 avec l'Etat, les trois Régions ainsi que les sept Départements du massif Vosgien.

Le dispositif de la convention de Massif normalement échu au 31/12/2013 a été prorogé jusqu'à échéance du 31/12/2014 (*rapport CP 2013-10-6-18 du 15/11/2013*), sans modification de l'AP contrat pluriannuelle initiale. Cette prolongation a pour but de clôturer la Convention Interrégionale dans l'attente de la mise en place de la nouvelle Convention 2014-2020, dont les termes et le périmètre financier devraient être finalisés courant 2015.

2. Programme F244 (2902) – CTV Secteurs spécifiques « grandes stations de montagne »

Opérations anciennes fléchées sur les AP 2009-2014, d'un montant de 21,5 M€, dont une inscription de **CP de 1.5 M€** est encore à valider et répartie comme suit :

- 0,5 M € sur le programme **F 243**
- 1.0 M € sur le programme **F 244**

Ces crédits devront permettre le paiement des subventions correspondant aux opérations pour lesquelles des engagements restent encore en cours

Opérations nouvelles A ce jour, les AP votées restent libres de tout engagement, puisque les programmes pluriannuels éligibles aux CTV n'ont pas encore été validés et sont en attente du résultat de l'audit en cours. **En conséquence, aucune inscription de CP n'est à prévoir.**

Tableau synthétique des CP d'investissement sollicités :

Rubrique CTV	Programmes	AP nouvelle 2015 M€	Crédits de paiement 2015 M€		TOTAL CP M€
			Sur AP antérieures	Sur AP nouvelle	
(Néant)	F 243	0,0	0,5	0,0	0,5
Secteurs spécifiques	F244	0,0	1,0	0,0	1,0
TOTAL INVESTISSEMENT		0.0	1,5	0,00	1,5

Dépenses de Fonctionnement**1. Programme F844 (2908) / AE**
Fonctionnement des syndicats mixtes**Autorisation d'engagement (AE)**

Pour mémoire, les AE affectées en 2013 aux contributions à l'équilibre du budget de fonctionnement des syndicats mixtes dans le cadre des CTV 2014-2019 sont d'un montant total de 4,318 M€, répartis comme suit :

Libellé programme	Code programme	CTV	Montant d'AE demandé M€
ANT 2014 CTV2	29081	Piemont Val d'Argent Pays Welche	652 400
ANT 2014 CTV2	29082	Colmar Fecht et Ried	1 096 600
ANT 2014 CTV2	29083	Thur et Doller	1 170 600
ANT 2014 CTV2	29084	Florival-Vignoble Plaine du Rhin	1 399 200
TOTAL			4 318 800

Crédits de paiement (CP)

En qualité de membre des syndicats mixtes, le Département est tenu de participer statutairement à l'équilibre du budget de fonctionnement pour lequel les recettes commerciales issues des biens affermés ou loués ne permettent pas d'assurer l'équilibre. Le financement du solde à charge du Syndicat (résultat des recettes diminué des dépenses) est réparti entre les collectivités membres à raison de 50 % pour les Départements et 50 % pour les autres membres, sauf au Ballon d'Alsace où la proportion est de 40 % pour les deux Départements et 20 % pour les autres membres.

Certains syndicats comme celui du Markstein-Grand Ballon et, dans une moindre mesure, celui de la vallée de Munster assurent également la gestion de l'eau et de l'assainissement pour laquelle la participation publique est prévue par les statuts.

La participation statutaire départementale aux dépenses de fonctionnement des budgets des syndicats mixte s'inscrit dans l'enveloppe dédiée à la **contractualisation dans le cadre des CTV, pour les sites d'intérêt départemental, sur la période 2014-2020.**

Pour 2015, il vous est proposé de maintenir le montant initial de **606 260 €** pour la participation du Département au fonctionnement, à ventiler entre les quatre syndicats mixtes, selon la répartition prévisionnelle suivante :

Syndicats mixtes	TOTAL €
Vallée de Munster	154 000
Markstein Gd Ballon	196 500
Lac Blanc	91 360
SMIBA	164 400
TOTAL	606 260

A ce titre, 606 260 € de crédits de paiement sont à prévoir sur cette AE pour 2015.

2. Programme F 744 (2907) / hors AE

a. Déneigement

En complément de son intervention pour l'investissement et le fonctionnement général, le Département participe également aux charges de déneigement des sites par la prise en compte des dépenses de déneigement à hauteur maximum de 50 %.

Pour cette rubrique, il y a lieu de maintenir le montant inscrit en 2014, et de prévoir l'inscription d'un montant de **30 740 €**.

b. Etudes / Observatoire économique des loisirs de Montagne

Comme les années précédentes, un crédit de **10 000€** est à prévoir pour permettre le financement du suivi de l'Observatoire économique des loisirs de montagne, outil d'analyse mis en œuvre depuis le début de la politique montagne par l'Agence de développement Touristique de Haute Alsace (ADT) qui permet de disposer de critères d'évaluation de la politique, ainsi que de données relatives aux retombées économiques des actions menées en faveur de la montagne.

c. Cotisation à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM)

Depuis l'année 2012, le Département a manifesté son souhait de reprendre son adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne qui regroupe les élus représentant l'ensemble des massifs de montagne français. Elle a pour objet la défense des territoires et des problématiques de montagne au niveau national et européen par la prise en compte des intérêts spécifiques qu'ils représentent. Un montant de **8 000€** est à prévoir.

S'agissant des participations au fonctionnement hors AE, 48 740 € de crédits de paiement sont à prévoir pour l'année 2015.

Au total, 655 000 € sont à prévoir en fonctionnement pour l'année 2015.

Tableau synthétique des CP de fonctionnement sollicités :

Programme	Libellé action	Crédits sollicités (€)
(AE) F 844	Fonctionnement SM	606 260
(Hors AE) F 744	Déneigement	30 740
	Etudes/Observatoire	10 000
	Cotisation ANEM	8 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		655 000

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'inscrire **des crédits de paiement**
 - **d'investissement d'un montant total de 1,5 M€ répartis comme suit :**
 - 0,5 M € sur le programme **F 243**
 - 1.0 M € sur le programme **F 244**
 - **de fonctionnement** d'un montant total de 655 000 € à répartir comme suit :
 - 606 260 € pour la participation statutaire aux syndicats mixtes, sur le programme F844, comme ci-après :

CTV	Syndicats mixtes	TOTAL €
Piemont Val d'Argent Pays Welche	Vallée de Munster	154 000
Colmar Fecht et Ried	Markstein Gd Ballon	196 500
Thur et Doller	Lac Blanc	91 360
Florival-Vignoble Plaine du Rhin	SMIBA	164 400
	TOTAL	606 260

- 10 000 € pour l'Observatoire de la Montagne, sur le programme F744,
 - 30 740 € pour la prise en charge du déneigement, sur le programme F744,
 - 8 000€ sur le programme F644, chapitre 011, fonction94, nature 6281 pour la cotisation 2014 à l'ANEM.
- de donner délégation à la Commission permanente
 - pour valider les opérations annuelles figurant dans les projets de développement, affecter et engager les financements dans le cadre du budget annuel,
 - pour engager les crédits de paiement par syndicat mixte pour la participation du Département à leur fonctionnement,

- pour valider les conventions de financement ou leurs avenants à intervenir, notamment avec les syndicats mixtes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER